



## **APPEL A CONCURRENCE POUR L'EXPLOITATION D'EMPLACEMENTS SAISONNIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC**

### **ACTIVITES SAISONNIÈRES Saisons estivales 2026 – 2027 – 2028**

Publié le vendredi 23 janvier 2026

En application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, en ce qu'elle dépasse le droit d'usage appartenant à tous, implique une mise en concurrence. Cette procédure de sélection préalable est organisée librement par l'autorité compétente. Elle doit présenter toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comporter des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

La date de remise des offres est fixée au **vendredi 27 février 2026 – 17H00**, selon les modalités fixées à l'article 4.3 du cahier des charges.

Le cahier des charges peut être demandé par courriel : **dgs@mairie-hourtin.fr** ou téléchargé sur le site internet de la commune (<https://mairie-hourtin.fr/>).

**MAIRIE DE HOURTIN**  
Place de l'Eglise – BP 26  
33990 HOURTIN  
 05.56.73.28.43